



COVID-19 – PUBLICATION DU NOUVEAU PROTOCOLE DE DECONFINEMENT APPLICABLE EN ENTREPRISE – SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION

Important: Si vous n'êtes pas directement en charge de l'exploitation des informations figurant dans la présente note, merci de vous assurer de sa transmission à la personne concernée dans votre entreprise.

Vous pouvez désormais retrouver l'ensemble de nos informations sur la crise COVID-19 sur le site dédié : www.ffc-constructeurs.net

Nouveau protocole de déconfinement applicable en entreprise

Le Ministère du Travail publie ce jour une nouvelle version du protocole de déconfinement (que vous retrouverez en [CLIQANT ICI](#)) qui se substitue non seulement à la version du 03/05/2020 mais également aux guides et fichiers métiers jusqu'à présent en vigueur. Le Ministère précise que ces derniers n'auront désormais plus de valeur normative et se verront remplacés par une Foire Aux Questions.

Ce nouveau protocole introduit des assouplissements dans les règles applicables sur les lieux de travail tout en respectant les consignes sanitaires fixées par le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP).

Appel à Manifestation d'Intérêt – Plan de relance automobile ‘Soutien aux investissements de modernisation’

Dans la continuité des annonces du Président de la République en matière de soutien de la filière, le Ministère de l'Economie et BPI France publie le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ouvert aux entreprises du secteur qui souhaitent investir dans leurs outils de production** en faveur d'une industrie tournée vers les évolutions et les modèles économiques d'avenir, en développant des processus innovants grâce aux outils numériques et/ou en faveur de l'environnement.

Cet AMI vise à recenser des projets dont la finalité est d'investir en vue d'accélérer une :

- diversification par des innovations de produits ou de procédés ;
- modernisation industrielle des sites de production ;
- transformation numérique ;
- amélioration de la performance environnementale des sites de production, notamment leur contribution à l'économie circulaire ;
- consolidation de la filière.

Ces projets peuvent inclure les actions suivantes :

- travaux de recherche, de développement et d'innovation (RDI) ; recherche industrielle, développement expérimental, innovation
- investissements de modernisation industrielle, de transformation numérique et d'amélioration de la performance écologique des sites de production en France en bâtiment, matériel et équipement de production.

Retrouvez ici :

- Les règles qui encadrent cet Appel à Manifestation d'Intérêt en [CLIQUANT ICI](#)
- Le dossier de candidature en [CLIQUANT ICI](#)
- Vos contacts pour vous accompagner dans cette démarche en [CLIQUANT ICI](#)

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous solliciter :

Benoit DALY – benoit.daly@ffc-constructeurs.org – 06 20 75 28 36

Jérôme GILLET – jerome.gillet@ffc-constructeurs.org – 06 03 90 68 74

Philippe SANDRIN – ph.sandrino@tib.fr – 06 84 31 86 34